Projet « Sécurité Alimentaire Inclusive et Résilience au Togo 2 » (SAIRT 2)

Etude des plans de développement et des textes communaux par rapport à l'inclusion des personnes handicapées

TERMES DE REFERENCE

Septembre 2024

1. Contexte et justification

Dans le cadre de son Programme d'Appui au Développement de l'Agriculture Familiale (PADAF), INADES-Formation-Togo avec l'appui financier de BMZ et CBM met en œuvre le projet « Sécurité Alimentaire Inclusive et Résilience au Togo 2 » (SAIRT 2) sur la période de novembre 2023 à février 2028. Ce projet a pour objectif général de contribuer à l'amélioration de la situation des familles paysannes dans six communes des régions de Kara et des Savanes, au Togo en matière de souveraineté alimentaire et de rendement agricole. Spécifiquement il s'agit d'encourager les producteurs agricoles, handicapés ou non, à utiliser les pratiques agroécologiques inclusives dans les six communes du projet à savoir : Oti sud 2 ; Tandjoare 2 ; Tone 3; Kozah 3 ; Kozah 4 et Assoli 2.

Avec le lancement du processus de décentralisation, chaque commune du Togo élabore son propre plan de développement communal (PDC) qui est un outil essentiel pour orienter les actions locales en matière de développement. Ces plans devraient idéalement refléter les aspirations de toutes les couches sociales, y compris les personnes handicapées, conformément aux engagements du Togo vis-à-vis des conventions internationales ainsi qu'aux lois et politiques nationales promouvant l'inclusion sociale.

Malheureusement, dans de nombreux cas, les besoins spécifiques des personnes handicapées ne sont pas suffisamment pris en compte dans ces plans communaux de développement. Cette insuffisance est traduite à certains niveaux par la construction des infrastructures socio collectives et administratives inaccessibles, la non prise en compte des personnes handicapées dans les activités socioculturelles et d'appui aux initiatives économiques locales, etc. Par conséquent, les droits des personnes handicapées, notamment en ce qui concerne l'accès aux services sociaux, aux opportunités économiques et à la participation citoyenne, ne sont pas suffisamment respectés, freinant ainsi leur intégration au développement local.

Afin de remédier à cette situation, INADES-Formation Togo, dans le cadre du projet SAIRT 2, a planifié une étude approfondie pour analyser l'intégration des personnes handicapées dans les processus de planification du développement local, notamment l'élaboration des Plans de Développement Communaux (PDC) et la prise en compte de leurs besoins spécifiques par les réglementations communales en vigueur.

L'étude portera sur les six communes couvertes par le projet SAIRT 2. Les résultats de cette étude serviront de base à des actions de plaidoyer et à des ateliers de renforcement de capacités des municipalités sur l'inclusion, avec l'objectif de sensibiliser les autorités locales et d'assurer une meilleure intégration des recommandations qui découleront de l'étude dans les futures révisions des PDC et dans les autres cadres réglementaires communaux. Ces termes de référence sont donc élaborés pour clarifier les modalités de cette étude à prendre en compte par le consultant/cabinet à recruter.

2. Objectifs de la mission

L'objectif global de cette étude est d'évaluer la participation et la prise en compte des personnes handicapées dans le processus de planification des actions communales à travers l'analyse des plans de développement communaux (PDC) et des réglementations communales (décrets, note de service, politique de recrutement, politique de gestion du personnel, manuel de procédure, plans opérationnels, etc.)des communes du projet SAIRT2, afin d'identifier les insuffisances et de formuler des recommandations pour une meilleure inclusion des personnes handicapées.

De façon spécifique, il s'agira de répondre aux questions suivantes :

i. Quel a été la participation des personnes handicapées dans le processus d'élaboration des PDC ?
ii. Est-ce que les actions prévues dans les PDC existants ou en cours d'élaboration des communes répondent aux normes exigées par la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH). ?
iii. Est-ce que les PDC existants ou en cours d'élaboration sont en conformité avec le guide de la Réadaptation à Base Communautaire (RBC) ?
iv. Les Principes du Développement Inclusif à Base Communautaire (DIBC) sont-ils respectés dans la mise en œuvre des PDC et dans l'application des textes qui régissent le fonctionnement des communes ?
v. Le droit d'accès, l'accessibilité, l'aménagement raisonnable et la conception universelle sont-ils clairement définis dans les PDC et dans les textes qui régissent le fonctionnement des communes ?

3. Mission du consultant

Le consultant/cabinet aura pour mission spécifique de :

1. Analyser les PDC et les textes communaux par rapport aux textes internationaux sur les droits des personnes handicapées notamment la CDPH, le DIBC et la RBC sans oublier le manuel de l'inclusion d'INADES-Formation Togo,
2. Faire un échantillonnage des textes qui régissent le fonctionnement des communes et les analyser à la lumière des textes internationaux (CDPH, DIBC et RBC) sans oublier le manuel de l'inclusion d'INADES-Formation Togo,
3. Faire des propositions d'améliorations qui tiennent compte de l'inclusion des personnes handicapées, lesquelles propositions seront des sujets de plaidoyer à mener auprès des décideurs primaires de ces textes et PDC.
4. Faire d'une proposition pour rendre inclusif le canevas type de présentation du PDC qui tienne compte de l'inclusion des personnes handicapées dans les communes.
5. Présenter et partager les résultats lors d'un atelier.

4. Livrables attendus

Quatre (04) livrables sont attendus de la mission :

1. Le rapport de l'analyse faisant ressortir l'état de la prise en compte du handicap dans les PDC et les textes communaux,
2. Une proposition d'un plan de plaidoyer pour l'amélioration et l'adaptation des PDC et des textes communaux par rapport à l'inclusion.
3. Une proposition d'un modèle revu des PDC prenant en compte les différents textes internationaux (la CDPH, la RBC et le DIBC sans oublier le manuel de l'inclusion d'INADES-Formation Togo) et un modèle type inclusif des textes communaux qui seront les documents de base pour les plaidoyers qui seront menés.
4. Un rapport synthétique de mission.

5. Méthodologie

L'étude adoptera une approche qualitative approfondie, utilisant les méthodes suivantes :

- **Analyse documentaire :** Examen approfondi des PDC et des cadres réglementaires communaux, des lois et politiques nationales, ainsi que les documents de référence sur l'inclusion des personnes handicapées.
- **Entretiens semi-directifs** : Réalisation d'entretiens avec les représentants des communes, des organisations de personnes handicapées (OPH), des leaders communautaires, ainsi que d'autres acteurs impliqués dans l'élaboration des PDC.
- **Focus groups** : Organisation de groupes de discussion avec les personnes handicapées des communautés cibles pour recueillir leurs témoignages sur leur participation actuelle à quoi ? et leurs besoins spécifiques.
- **Observations de terrain** : Visites dans les communes concernées pour comprendre le contexte local et les pratiques de planification en matière d'inclusion sociale.

6. Durée, lieu et chronogramme de l'étude

La mission se déroulera dans les deux régions ciblées par le projet notamment la région des Savanes et Kara plus précisément dans les six communes : Kozah 3, Kozah 4, Assoli 2, Oti sud 2, Tone 3 et Tandjoaré 2. La durée totale de la mission est de dix (10) jours ouvrables sans compter les ateliers de présentation et de partage des résultats et de renforcement de capacité. La mission se déroulera du 07 au 18 avril 2025.

7. Profil du consultant

Le consultant devra répondre aux critères suivants :

- **Formation académique** : Niveau minimum Bac+5 en droit, sociologie et autres domaines connexes.
- **Expérience professionnelle** : Au moins 3 ans d'expérience dans la conduite d'études sur l'inclusion sociale, en particulier sur les personnes handicapées et les processus de planification du développement.
- Le consultant doit associer un représentant d'une OPH (organisation de personne handicapée) au cas où il n'est pas membre d'une OPH.
- **Compétences spécifiques** :
  - Bonne connaissance des conventions internationales et des lois togolaises relatives aux droits des personnes handicapées ;
  - Expérience dans l'analyse des Plans de Développement Communaux (PDC) ;
  - Avoir conduit au moins une étude similaire dans les trois dernières années,
  - Avoir une bonne connaissance de la CDPH, la RBC et le DIBC
  - Avoir une expérience dans le domaine de l'inclusion du handicap sera un atout,
  - Être capable de discuter dans l'une des langues locales des régions de la Kara et Savanes sera un atout,
  - Maîtriser les techniques d'entretien, de collecte de données qualitatives et quantitatives, et d'animation de focus groups ;
  - Compétences en rédaction de rapports analytiques et en formulation de recommandations pratiques.

8. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères suivants :

- Pertinence et qualité de la méthodologie proposée pour réaliser l'étude ;
- Expérience prouvée du consultant dans la conduite d'études similaires ;
- Capacité à respecter les délais et à produire des livrables de qualité.

9. Budget de l'étude

Le budget de cette étude est estimé à 1.500.000 FCFA. Le budget étant connu, alors l'évaluation portera uniquement que sur l'offre technique.

10.Soumission des candidatures

Les dossiers de candidatures doivent être déposés sous plis fermé avec mention « *Recrutement d'un Consultant pour l'analyse des PDC SAIRT 2 à ouvrir uniquement en séance*» à l'adresse suivante : au siège d'INADES-Formation Togo sis au carrefour GTA non de bénéficial au plus tard, le mercredi 26 mars 2025 à 15h00.

Chaque candidat doit présenter dans son dossier une offre technique et une offre financière. L'offre technique doit prendre en compte, la méthodologie de conduite de la mission, les qualifications (diplômes) et expériences attestées par des documents de bonne fin d'exécution de mission, le CV. L'offre financière devra faire ressortir les détails liés aux différents coûts conformément aux missions du Consultant. Une retenue de 5% ou 10% (selon que le consultant a un NIF ou pas) sera appliquée sur le budget total de la mission et non sur les honoraires.